



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 novembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Thierry MORTON.

Absents :

M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 28 - DSP Crématorium - OGF - Rapport annuel 2018

Délibération n° 2019/005850

DSP Crématorium - OGF

Rapport annuel 2018

Rapporteur : Mme l'Adjointe MICHEL

	Date	Avis
Comité bisontin éthique funéraire	04/10/2019	Favorable
CCSPL	05/11/2019	Favorable unanime
Commission de contrôle financier	05/11/2019	Favorable unanime
Commission n° 2	25/10/2019	Pour information

La Ville de Besançon a confié l'exploitation du crématorium à la société ATRIUM, filiale du groupe SAUR, via un contrat de Délégation de Service Public.

Le 1^{er} avril 2016, la Société OGF, premier opérateur funéraire de France, a racheté l'intégralité des parts de la société ATRIUM au groupe SAUR. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 12 mai 2016.

Les engagements contractuels qui liaient la Société ATRIUM et le groupe SAUR à la Ville de Besançon ont été intégralement repris par OGF. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

En 2017, la société OGF a souhaité reprendre à son nom (en lieu et place du nom « Atrium ») le contrat de délégation de service public. Le Conseil Municipal a délibéré en ce sens dans sa séance du 7 décembre 2017 et le transfert de délégation a été réalisé avec la signature de l'avenant n° 2 le 7 février 2018. Celui-ci est effectif depuis le 1^{er} juillet 2018.

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.
Caractéristiques générales	La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers. Le délégataire exploite les activités à ses frais et risques. Il a l'entière responsabilité juridique de l'exploitation du site. Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement dans les conditions prévues au contrat. Le délégataire a pour missions principales : – l'ensemble des opérations liées à la crémation de personnes décédées, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles – la gratuité des services du crématorium pour les personnes dépourvues de ressources suffisantes domiciliées à Besançon – l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire – la gestion des salles – la gestion, l'entretien, le maintien aux normes des installations techniques
Date de signature de la convention	22 juillet 2010 - Prise d'effet le 1 ^{er} août 2010
Durée de la convention	12 ans
Coordonnées du délégataire	OGF 31 rue de Cambrai - 75019 PARIS
Interlocuteurs	Président : Philippe LEROUGE Directeur délégué : M. Frédéric LAURENTY Directeur Secteur Opérationnel : Laurent BLANCHARD Responsable du Crématorium : Virginie FORTIN

2. Analyse de l'activité, qualité du service

2.1 La crémation à Besançon.

Le nombre de crémations est de 980, soit une forte hausse de 22,25 % par rapport à 2017. Elle s'inscrit dans la tendance nationale d'augmentation de décès (+ 166 à l'échelon bisontin, soit + 7,3 % et + 1,3 % en France) et des inhumations (+ 101 à l'échelon bisontin soit +13,70 %).

Par ailleurs, le taux des crémations en France poursuit sa croissance et représente aujourd'hui 37,90 % par rapport à l'ensemble des décès. Le nombre de crémations en France est de 226 367 en 2018 (soit + 3,20 % / 2017).

L'évolution du nombre des crémations à Besançon est la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Crémations adulte	615	706	668	755	933	+ 23,40 %
Crémations enfant	6	5	11	12	12	
Crémations gratuites	6	6	5	8	8	
Crémations suite exhumations	13	44	34	11	17	
Sous-Total	640	761	718	786	970	
Pièces anatomiques	18	22	21	14	10	
Total	658	783	739	800	980	+ 22,5 %

A Besançon, le crématorium ne concerne pas uniquement les bisontines et bisontins, il n'est donc pas possible de faire de comparaisons entre le nombre de décès et d'inhumations enregistrés à l'état civil et les données du crématorium. A titre d'exemple sur le réseau PFG de Besançon, il s'agit de 50 % des pratiques funéraires.

De plus, une forte augmentation des crémations enregistrées en mars 2018 (155 contre 60) correspond à la fermeture technique du crématorium d'Avanne (également géré par OGF) sur cette période. Le crématorium de Besançon a ajouté des créneaux supplémentaires afin d'absorber le surcroît d'activité. Ce sera le cas inverse en 2019.

Les crémations proviennent d'opérateurs funéraires situés principalement dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône.

2.2 La crémation dans la région

Cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne, Besançon, Dole, Héricourt et Lons le Saunier.

Activité réalisée par les crématoriums - Années 2014 à 2018

Crématoriums Hors Besançon	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2017/2018
Avanne *	1 083	925	1 003	1098	933	
Dole	22	418	432	486	524	
Lons le Saunier	821	731	794	773	785	
Héricourt **	1 363	1 591	1 751	1 750*	1 963	
Total	3 289	3 665	3 980	4 107	4 205	+ 2,38 %
Besançon	658	765	739	800	980	+ 22,5 %
TOTAL	3 947	4 430	4 719	4 907	5 185	+ 5,66 %

*Fermeture 4 semaines

**Pas de données transmises pour 2017 (Estimation identique à 2017).

A titre d'information, les données quantitatives pour les villes de Dijon et Chalon-sur-Saône sont les suivantes :

Crématoriums	2014	2015	2016	2017	2018
Chalon-sur-Saône	876	911	939	943	1 010
Dijon	1 803	1 865	1 930	2 155	2 060

A noter que les crématoriums d'Avanne, Lons-Le Saunier et Dijon Métropole sont gérés par OGF.

2.3. Eléments d'analyse de la qualité de service

Avis des usagers

Une enquête de satisfaction des usagers est systématiquement remise aux familles. Une restitution trimestrielle est assurée par une société.

Sur 72 questionnaires retournés en 2018, la satisfaction est de 100 % pour le confort des locaux et l'accompagnement au Jardin du Souvenir (le cas échéant) ; 98 % pour l'accueil, pour les informations données et les réponses aux attentes sur la crémation et pour l'hommage lors de la remise des cendres ; et 92 % pour la facilité à trouver le crématorium (signalétique).

Une difficulté est notée, celle du stationnement et de la juxtaposition d'inhumations simultanées entre le crématorium, le cimetière Saint-Claude et le funérarium à proximité.

La journée « le temps de mémoire » n'a pu être réalisée en 2018. Une journée « Portes ouvertes » a néanmoins été organisée le 1^{er} novembre 2018. Elle a réuni 120 personnes et s'est fait l'écho de ce rite funéraire dans la presse écrite et télévisuelle.

Respect des engagements

Le service est exécuté en respect des engagements contractuels.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et régulières.

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

Fonctionnement et amélioration du service

Le renouvellement de l'habilitation a été acté en janvier 2016 pour une durée de 6 ans.

Les agents du crématorium sont régulièrement sensibilisés à une démarche de développement durable, toujours plus respectueuse de l'environnement.

Les déchets métalliques (464 Kg en 2018) sont triés et valorisés par une société habilitée. La rétribution issue de cette valorisation est intégralement reversée selon le choix de la collectivité. Pour 2018, la somme de 7 630,42 € a été affectée à la prise en charge des obsèques des Personnes Dépourvues de Ressources Suffisantes (PDRS).

Espace de convivialité.

En 2018, la salle de convivialité a été réservée 3 fois (12 en 2017) en l'absence de crémations et 66 fois (61 en 2017) à l'issue d'une crémation.

3. Les conditions d'exécution du service public

3.1 Effectifs

Le crématorium de Besançon dépend d'un Directeur de Secteur Opérationnel (Région Rhône-Alpes/Bourgogne/Franche-Comté).

L'effectif est composé de deux agents d'exploitation funéraire et du responsable de site. Ces personnes sont polyvalentes. Elles effectuent les tâches administratives, accueillent les familles et les opérateurs funéraires, mènent les cérémonies, conduisent le four de crémation, procèdent au nettoyage des installations techniques...

La continuité du service est assurée par la mise à disposition de personnel OGF depuis d'autres sites en particulier pendant des périodes de congés et d'arrêt maladie.

3.2 Horaires

Les jours d'ouverture et les plages horaires restent inchangés par rapport à 2017. Le crématorium est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00,
- le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30. Des crémations sont programmées également le samedi après-midi sur demande.

Par ailleurs, une astreinte téléphonique est mise en place de 18 h 00 à 22 h 00 en semaine et de 9 h 00 à 20 h 00 le week-end.

3.3 Tarifs

Conformément à l'article 25 du contrat de délégation de service public, les tarifs ont été votés par le Conseil Municipal du 7 décembre 2017 pour l'année civile 2018.

A titre d'information, le tarif pour une crémation adulte est de 506 € TTC (501,19 € TTC en 2017).

Pour rappel, la taxe de crémation facturée aux familles est reversée à la Ville de Besançon par le gestionnaire du crématorium ; elle était de 42,70 € en 2018 et de 43 € à partir du 1^{er} février 2019.

En cas d'inhumation dans un des cimetières de la Ville suite à une crémation, la taxe d'inhumation est perçue, sauf si la crémation a eu lieu au crématorium de Besançon. En cas de fermeture technique de celui-ci, aucune taxe d'inhumation n'est demandée aux familles pendant la durée de cette fermeture.

3.4 Rapport technique

Les installations publiques et techniques ont fait l'objet d'un contrôle de conformité et des dispositifs de sécurité en 2014. L'agrément est valable jusqu'en décembre 2020.

Le contrôle de conformité des équipements et sécurités de l'appareil de crémation a été réalisé le 03/08/2017. Pour le contrôle des rejets atmosphériques, le dernier réalisé date du 3 août 2017. Les rapports ont été transmis à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne-Franche-Comté.

Deux entretiens de maintenance des équipements (maintenance préventive et curative) ont été effectués.

Il n'est pas prévu de programme contractuel d'investissement.

Au regard des biens mis à disposition par la Collectivité, il n'y a pas eu de dépenses de renouvellement en 2018.

4. Les comptes de la délégation

Premier opérateur français, le groupe OGF est en charge de 77 crématoriums (dont 7 en construction), c'est-à-dire la moitié du parc français privé. Fort de 6 103 collaborateurs (fin 2018), il gère un chiffre d'affaires de 607 M€ pour l'ensemble de ses activités funéraires (exercice du 01/04/2018 au 31/03/2019).

4.1 Concession Besançon

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

Ces données sont certifiées par un commissaire aux comptes.

Chiffres clés de la concession bisontine en K€ :

En k€	2016	2017	2018
Résultat net	- 163	- 119	- 33
Chiffre d'affaires	297	327	400
Masse salariale	121	100	69
Frais financiers/emprunt	48	36	33
Amortissements	158	156	152

Sans surprise au vu de l'impact fort des dotations aux amortissements et des frais financiers à la suite des imposants travaux de rénovation en 2014-2015, la concession enregistre un nouveau déficit en 2018. Hormis ces deux postes, le résultat serait excédentaire, le chiffre d'affaires issu des crémations et de la location de salle couvrant les dépenses de fonctionnement courantes.

La masse salariale a diminué du fait d'une meilleure mutualisation des ressources entre plusieurs sites, sans remettre en cause la qualité du service.

Les charges indirectes (gestion des ressources humaines, finances, services informatiques, etc..) sont issues d'une péréquation au niveau du groupe OGF et affectées pour leur part à chaque Crématorium.

4.2 Liens financiers et juridiques avec la Ville

Lors de sa séance du 7 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour substituer OGF à ATRIUM dans le contrat de DSP. Cet avenant est signé en 2018.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a versé une redevance d'occupation de 22 K€ à la Ville de Besançon au titre de l'année 2018.

OGF a facturé à la Ville de Besançon les coûts de crémations après exhumations (506 € TTC en 2018).

Conclusion

La qualité du service est reconnue et appréciée. Le niveau d'activité reste inférieur aux prévisions initiales. Les déficits financiers successifs ne remettent pas en cause le travail d'OGF et la continuité du service à Besançon.

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon en 2018 par le groupe OGF, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

Danielle DARD.

